

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six

Le : 21 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David BARLET, Madame Pascale GIBERT, Monsieur David FRETILLE, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Delphine CALOMINE, Monsieur Guy DESVILLES, Monsieur Lakhdar ABED, Monsieur Arnaud BOUHIER, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Madame Solène LAPLAGNE, Madame Nadia GUERRERO, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Thierry PASQUET, Madame Alexandra MOREAU ;

PROCURATIONS : Monsieur Edouard NEBIE à Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Marie-Paule CELERIER à Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Madame Hanifé YILMAZ à Madame Nadine BURGAUD, Madame Elodie HAMELIN à Monsieur François POIRSON

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Ludovic DELHOUME,

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS

DÉLIBÉRATION 2026-04-03 LABEL VILLE ACTIVE ET SPORTIVE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement du label « Ville active et sportive »,

Considérant que la commune mène une politique volontariste en faveur de l'activité physique et sportive,

Considérant que cette politique se traduit par une offre diversifiée d'activités, des équipements adaptés, des actions en direction de tous les publics et des initiatives innovantes,

Considérant l'intérêt pour la commune de faire reconnaître et valoriser son engagement par l'obtention du label « Ville active et sportive »,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** :

- D'approuver la candidature de la commune au label « Ville active et sportive ».
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette candidature.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 04 mai 2026

Affiché / Notifié le 04 mai 2026

Certifié exécutoire le 04 mai 2026

Publiée le 04 mai 2026

Pour le Maire absent,

François POIRSON, Maire-Adjoint,

